

Mon honorable ami de Kootenay-Ouest a également soulevé un problème au sujet des foyers de garde et des hôpitaux pour maladies chroniques, et il s'est demandé pourquoi la Commission Hall n'a apparemment pas traité de ce problème en particulier. Je signalerai qu'il y a une différence entre les deux genres d'établissements, que les hôpitaux pour maladies chroniques bénéficient de la participation du gouvernement fédéral s'ils entrent dans le régime d'hospitalisation institué par la province intéressée. La différence entre ce genre d'établissement et un foyer de garde qu'on devrait plus justement qualifier d'institution de bien-être, est sans doute la raison pour laquelle la Commission chargée d'enquêter sur les services de santé a cru que la question n'entraîne pas dans le domaine de sa compétence et qu'elle ne devrait pas en parler. C'est un secteur qui présente des difficultés et auquel on s'intéresse de plus en plus, en considération des vieillards.

Personnellement, je m'intéresse davantage aux foyers de garde à la suite d'un certain nombre d'observations que m'ont faites les honorables députés et les tiers intéressés, et la question fait l'objet d'études de la part du ministère, non seulement à l'égard du genre d'établissements qui ne constituent pas à proprement parler des foyers de garde, mais plutôt des hôpitaux pour maladies chroniques, sujet dont a traité le rapport Hall. Je puis uniquement dire à mon honorable ami que toute annonce ayant trait au soutien relèverait d'un nouveau programme gouvernemental et ne peut être formulée maintenant.

L'honorable député de Humboldt-Melfort-Tisdale m'a prise à l'improviste en me demandant si les hôpitaux pourraient être construits moyennant des subventions du centenaire. Je dois me borner à dire à l'honorable député que la question est intéressante, mais que j'ignore la réponse et que je devrai le renvoyer aux personnes compétentes, auxquelles il pourra s'adresser lorsque leur budget nous sera présenté, ou peut-être l'engager à mener une enquête auprès d'elles.

L'honorable député de Peace-River, qui voyait loin, mais peut-être moins loin qu'un grand nombre pourraient le penser, a soulevé une question intéressante, celle de l'explosion démographique et de la pollution de l'air et de l'eau. Il n'est peut-être pas au courant du fait que mon ministère compte un service d'hygiène du milieu, dont les fonctions comportent une liaison et une collaboration très étroites avec les provinces sur la question de la pollution de l'air et de l'eau.

L'honorable député a proposé l'établissement d'un comité mixte des deux Chambres, chargé d'étudier les problèmes qui découleront du surpeuplement. Sa proposition est

très intéressante, bien que la question de la surpopulation et du surpeuplement semble moins se poser dans notre pays que dans la plupart des autres pays évolués. Il ne fait aucun doute que les Canadiens doivent s'y intéresser comme à un problème de santé mondiale qui, dans l'avenir, s'il ne les a pas encore touchés directement, viendra de l'étranger éveiller leur conscience en ce qui concerne les réserves alimentaires et d'autres aspects futurs de la question. En jetant un coup d'œil sur les journaux d'une semaine, on peut constater l'intérêt accru que divers groupes, religieux, laïques, médicaux, portent à la question de l'explosion démographique. Je sais gré à l'honorable député de Peace-River des observations qu'il a faites; j'en ferai mon profit et y réfléchirai, quoique, comme il l'a dit, il peut s'écouler quelque temps avant qu'on donne suite à sa proposition.

L'honorable député de Springfield, en bon dentiste qu'il est, s'est préoccupé surtout, dans les discours qu'il a prononcés hier soir et aujourd'hui, de l'aspect dentaire du problème. Il m'a demandé si des mesures étaient prises en vue d'établir au ministère une subvention à la santé dentaire. Je dois dire que nous n'envisageons pas actuellement la chose; il sait, cependant, que des subventions sont accordées à des programmes spéciaux de soins dentaires. Parlant de fluoruration, il a laissé entendre que le gouvernement fédéral devrait donner des conseils à cet égard.

Puisque la chose a été tirée au clair en mon absence par mon secrétaire parlementaire qui a répondu à une question posée à ce sujet, il connaît l'opinion du ministère au sujet de la fluoruration. Chose curieuse, la fluoruration suscite de vives émotions. Toutefois, le gouvernement fédéral n'a aucune responsabilité primordiale à cet égard, bien que nous ayons entrepris des études sur la question. Tout comme pour l'habitude de fumer, c'est là une question sur laquelle nous pouvons nous consulter avec les gouvernements provinciaux de qui la question relève essentiellement; en vérité, en ce qui concerne la fluoruration des réserves d'eau, la question intéresse surtout les municipalités. Cependant, le ministère n'a laissé aucune équivoque en ce qui concerne les avantages de la fluoruration des réserves d'eau.

L'ancien ministre a posé, hier soir, un certain nombre de questions au sujet de l'institution d'un conseil national du bien-être; une mesure à cette fin avait été adoptée durant son mandat. Nous prévoyons que les membres de ce conseil seront nommés plus tard cet automne. Il a également soulevé la question de savoir si la province de Saskatchewan avait formulé des propositions concernant un nouveau programme de secours.